

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-2742 en date du 25 mai 1998, la direction de la logistique et des bâtiments a conclu un marché de travaux n° 981211 H après appel d'offres ouvert avec le groupement d'entreprises TGC de Filippis-Beugnet Rhône-Alpes, pour un montant de 6 684 752,50 F HT pour les travaux de terrassement et de voirie dans le cadre de la requalification du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin.

En cours de réalisation, il s'est avéré nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants :

- travaux provisoires pour maintenir le fonctionnement du quartier pendant le chantier,
- travaux supplémentaires d'adaptation du projet,
- travaux de reprise d'ouvrages à la suite de vandalisme.

L'incidence financière de ces modifications y compris l'incidence financière des arrêts de chantier des 5 et 8 mars 1999 s'élève à 304 989,08 F HT. Cette dépense est compatible avec le budget de l'opération.

Le montant du marché du groupement d'entreprises TGC de Filippis-Beugnet Rhône-Alpes serait porté de la somme de 6 684 752,50 F HT à la somme de 6 989 741,58 F HT.

Cet avenant établi conformément à l'article 255 bis du code des marchés publics représente une plus value de 4,56 % par rapport au marché initial.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 19 juin 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit avenant ;

Vu sa délibération n° 1998-2742 en date du 25 mai 1998 ;

Vu l'article 255 bis du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2000 - compte 458 127 - fonction 0824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,